

“ de Sécession, il m'est arrivé de passer sans manger des journées entières. Ce n'est qu'à la fin des luttes fratricides, en 1867, que j'ai commencé sur le bayou Terre-Bonne, la construction de l'église de Saint-Jean-Baptiste, qui a coûté plus de 30,000 francs.”

“ En 1870, la population du Petit-Caillou augmentant de jour en jour, je me décidai à reconstruire l'église. Les travaux furent poussés avec tant de vigueur que, l'année suivante, le nouveau temple était dédié à Saint-Joseph, et ouvert au culte. ”

“ Mgr Perché me donna, en 1872, un nouveau district à desservir. La population était nombreuse et privée de chapelle ; j'en fis bâtir une sous le vocable de Sainte-Anne ”

“ Toutes ces entreprises m'ont fait déboursier plus de 70.000 francs. La population m'a aidé, mais pas selon ses moyens ; l'esprit de foi est trop faible. ”

M. Dénécé que tout le monde s'accordait à appeler le curé d'Arso de la *Louisiane*, est retourné terminer ses jours en Bretagne.

On écrit de Nantes : “ Mgr Couppé, vicaire apostolique de la Nouvelle-Poméranie, a baptisé à Nantes, dans la basilique de Saint-Donation, deux enfants amenés des îles de l'Océanie. Les deux néophytes avaient de six à huit ans quand Mgr Couppé les a achetés à des Papous cannibales qui les engraisaient pour un festin. Ils ont une intelligence très vive et un grand esprit d'observation. Ils entendent assez l'allemand et l'italien pour se faire comprendre ; ils parlent passablement le français ; ils offrent de converser en anglais ; mais, en canaque, ils sont d'une loquacité intarissable. ”

Les troubles de 1837-38

Puisque certains cerveaux malades s'obstinent à justifier sans réserve les troubles de 1837-38, il est nécessaire de rappeler de nouveau l'attitude de l'autorité ecclésiastique en cette circonstance.

Le 11 décembre 1837, l'évêque de Québec, Mgr Signay, publiait un mandement ordonnant des prières publiques à l'occasion de ces troubles. Nous allons donc interroger cet important document, pour connaître l'appréciation de l'autorité ecclésiastique sur cette période de notre histoire. Si elle approuve sans réserve ces malheureux événements, il est permis de les approuver à sa suite. Si, au contraire, elle les condamne comme inefficaces, impudents, funestes, et même criminels aux yeux de Dieu et de